



**SPORT EN ENTREPRISE :
HARMONIE MUTUELLE, ENTREPRISE PIONNIERE,
REÇOIT LE LABEL EUROPÉEN *WORKPLACE ACTIVE CERTIFICATION***



Paris, le 27/10/2022 – Le 25 octobre dernier, Harmonie Mutuelle - Groupe VYV est le seul assureur santé à s’être vu décerner la [Workplace Active Certification](#) (WAC). Un label européen créé et délivré par la [Fédération Européenne du Sport d'Entreprise](#) (EFCS), avec le soutien et la collaboration de neuf partenaires internationaux dont [le programme Erasmus et la Commission européenne](#). Cette certification vise à récompenser les entreprises qui s’engagent et favorisent l’activité physique et sportive de leurs salariés. Cette reconnaissance salue l’engagement et les bonnes pratiques de la mutuelle, convaincue du rôle d’acteur de santé et de prévention dont les entreprises sont désormais investies.

HARMONIE MUTUELLE, PIONNIERE DE LA PRATIQUE DU SPORT SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Disposant d’une approche holistique de la santé incarnée par sa raison d’être¹, Harmonie Mutuelle agit sur l’ensemble des facteurs qui la déterminent, qu’ils soient physiques, mentaux, sociaux, environnementaux ou économiques.

Déterminant majeur de santé, la pratique régulière d’un sport réduit de 20 à 30% le risque de décès² et le développement des maladies chroniques. C’est à ce titre qu’Harmonie Mutuelle a fait de l’activité physique l’un

¹ « Agir sur les facteurs sociaux, environnementaux, et économiques qui améliorent la santé des personnes autant que celle de la société en mobilisant la force des collectifs. »

² <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/physical-activity>

des piliers de sa politique de prévention, aussi bien auprès de ses 5 000 salariés qu'auprès de ses 69 000 entreprises clientes.

L'ensemble des mesures incitatives mises en place par Harmonie Mutuelle ne se limite pas à la promotion de l'activité sportive. Elles s'intègrent également dans une politique de prévention globale, déployée auprès de ses salariés. Celle-ci implique notamment la mise en place de comités bien-être, le recours encouragé aux mobilités douces (déplacement domicile/travail à vélo, par exemple), l'évaluation du niveau d'énergie de ses collaborateurs à travers le diagnostic [Harmonie Potentiel Humain](#), ou encore la participation à la vie sportive locale des territoires dans lesquels Harmonie Mutuelle est implantée.

« La particularité d'Harmonie Mutuelle réside également dans sa capacité à mobiliser l'ensemble de ses forces vives autour d'un projet collectif, comme celui du sport en entreprise. Le projet est incarné et porté par l'ensemble de nos parties-prenantes, qu'elles soient élues, membres de la direction, du service RH, managers ou salariées », explique **Virginie Malnoy, directrice Nouveaux Modèles d'Harmonie Mutuelle**.

Fière de cet engagement à la fois individuel et collectif, Harmonie Mutuelle a souhaité le valoriser en intégrant le processus d'évaluation approfondi mené par l'équipe d'audit de la *Workplace Active Certification*. Dans ce cadre, elle s'est notamment appuyée sur l'ensemble des actions concrètes mises en place pour encourager la pratique du sport auprès de ses salariés :



De gauche à droite :
Virginie Malnoy et Jérôme Decrion,
lors de la remise du Label WAC, le 25 octobre
2022, à Bruxelles

- **Le forfait « sport » de 100€ par an proposé par le Comité Social et Economique d'Harmonie Mutuelle** pour couvrir les inscriptions aux activités sportives ;
- **Le forfait « mobilités durables » de 200€ par an pour inciter les salariés à se rendre au travail à vélo ;**
- **Les Comités bien-être et services** mis en place sur les différents sites Harmonie Mutuelle pour identifier les besoins spécifiques des salariés et organiser des actions ;
- **Le partenariat avec la Fédération Française du Sport en Entreprise (FFSE)** : qui permet de proposer aux collaborateurs de séances d'activité physique encadrées soit en présentiel pendant la pause méridienne soit à distance ;
- **Le partenariat avec Gymlib** : pass unique et sans engagement donnant accès à plus de 250 activités dans des milliers d'infrastructures sport et bien-être, partout en France ;
- **Des challenges sportifs** organisés chaque semaine sur l'appli mobile "Tous Heroes" ;
- **Le sponsoring sportif** avec une trentaine d'épreuves proposées chaque année aux salariés, telles que le Semi de Paris Harmonie Mutuelle, les Run in by Harmony Mutuelle (en partenariat avec ASO), les courses roses (en partenariat avec Odyssey), les Open Swim Stars (circuits de nage grand public en eau libre) mais aussi des triathlons (Deauville, Gerardmer...).

« Avec cette certification dont nous sommes particulièrement honorés, Harmonie Mutuelle s'inscrit dans la continuité de la convention de partenariat signée en mars 2022 entre le Groupe VYV, le ministère des Sports et la Confédération des petites et moyennes entreprises. Celle-ci engage les trois signataires à promouvoir et mettre en œuvre des actions conjointes, sur le plan national et territorial, afin d'étendre la pratique d'activités physiques et sportives en milieu professionnel », ajoute **Catherine Touvre, directrice générale d'Harmonie Mutuelle**.

HARMONIE MUTUELLE, AMBASSADRICE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE AUPRES DE SES ENTREPRISES CLIENTES

En partenariat avec la Fédération Française du Sport en Entreprise (FFSE), Harmonie Mutuelle accompagne ses 69 000 entreprises clientes afin de leur permettre d'agir efficacement sur le bien-être, la santé mentale et physique de leurs salariés. Elle préserve ainsi leur capital santé mais également leur performance.

Harmonie Mutuelle met à leur disposition une solution clé en main, l'offre [« sport en entreprise »](#) qui leur donne accès à un diagnostic des besoins personnalisés, puis à un suivi sur-mesure, leur permettant notamment de mettre en place :

- Des séances de sport avec des coachs certifiés ;
- Des événements sportifs ;
- Un accompagnement à la création d'une salle de sports, etc.

« En qualité d'Entreprise Mutualiste à Mission, Harmonie Mutuelle poursuit concrètement l'objectif de préserver la santé, dans son acception la plus large, et d'améliorer, avec le soutien des entreprises et de leurs salariés, les conditions de travail et de vie. Au-delà de son impact direct sur la santé des collaborateurs, le sport représente également un levier sur lequel les entreprises peuvent s'appuyer pour attirer, fidéliser les talents et préserver leur performance, dans la durée. Le sport en entreprise permet également de réduire jusqu'à 40% le taux d'absentéisme³. » poursuit **Jérôme Décriston, directeur Prévention d'Harmonie Mutuelle.**

Pour 2/3 des salariés, une entreprise qui propose des programmes d'accompagnement pour préserver la santé physique ou psychologique renforce leur envie d'y rester ou de la rejoindre⁴. La pratique sportive accroît également de 6% à 9% leur productivité⁵. Pour autant, seules 18% des entreprises proposent aujourd'hui une offre de sport dédiée à leurs salariés⁶.

Véritable **chef de file de la promotion du sport sur le lieu de travail**, Harmonie Mutuelle a pour **objectif de sensibiliser** le plus largement possible **les entreprises à la mise en place de programmes d'activités physiques**, mais aussi de **prévention**, à destination des salariés.



À PROPOS D'HARMONIE MUTUELLE

Pour répondre aux nouveaux enjeux de protection sociale, Harmonie Mutuelle affirme que seul le pouvoir du collectif peut apporter des réponses efficaces notamment pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Harmonie Mutuelle, membre fondateur du Groupe VYV, propose et invente des solutions de solidarité qui donnent à chacun les moyens d'être acteur de sa santé et de la société. Une société qu'Harmonie Mutuelle veut plus inclusive, plus équitable et plus solidaire.

Acteur majeur du mutualisme en France, Harmonie Mutuelle s'engage aux côtés de plus de 69 000 entreprises et des 143 000 entrepreneurs qui veulent agir dans l'intérêt collectif et les accompagne dans la protection et le développement de leur capital humain. Nos offres assurantielles (en santé, prévoyance, épargne-retraite...) sont amplifiées par la création de lien social et la mise en relation avec des pairs, des experts et des partenaires.

Acteur du temps-long et des transformations sociales et écologiques, Harmonie Mutuelle protège 5 millions de personnes et s'attache à gérer un système de redistribution financière (sous forme de prestations santé et de placements alimentant l'économie réelle notamment) et à réaliser des investissements (fonds d'amorçage, fonds capital développement) pour mettre en place des solutions digitales et technologiques santé.

L'engagement de notre collectif de 7 000 salariés et élus, la pertinence de notre modèle et la puissance du Groupe VYV sont autant de forces sur lesquelles nous nous appuyons au quotidien au cœur des territoires et des réseaux locaux, aux côtés des professionnels de santé et des partenaires économiques et sociaux.

³ Etude Sport carrière, 2017

⁴ Enquête IFOP Les attentes santé des salariés en entreprise - Mars 2021

⁵ Etude 2015 réalisée par le MEDEF et Goodwill Management

⁶ JO Sénat 2018



À PROPOS DU GROUPE VYV

Le Groupe VYV, Entrepreneur du mieux-vivre

Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses trois métiers (Assurance, Soins et accompagnement, Logement), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun : près de 11 millions de personnes protégées,

69 000 entreprises clientes en santé et en prévoyance, plus de 26 000 collectivités territoriales et 11 ministères et établissements publics à caractère administratif. Acteur engagé, avec près de 45 000 collaborateurs et 10 000 élus, dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV porte l'ambition d'être le groupe de référence de la santé et de la protection sociale, en incarnant un projet de performance solidaire pour demain.

En 2021, le chiffre d'affaires sur le périmètre combiné du groupe est de 9,9 milliards d'euros (hors CA du pilier logement). L'activité assurance représente 7,7 milliards d'euros dont 5,7 milliards d'euros de cotisations santé et 1,5 milliard d'euros de cotisations prévoyance. VYV³, l'offre de soins et d'accompagnement, est organisée autour des pôles soins, produits et services et accompagnement, et de ses 1 700 établissements et services dans 81 départements. En 2021, le volume d'activité généré s'élevait à 2,1 milliards d'euros.

www.groupe-vyv.fr

CONTACTS PRESSE

Hopscotch PR, presse écrite et online

Pauline Aufrère, paufriere@hopscotch.fr, +33 7 62 33 74 02

Inès Mouloudj, imouloudj@hopscotch.fr, +33 6 02 72 14 04

